



Contrat épargne retraite

Par marc

bonjour,

Generali me refuse le rachat de mon compte d'épargne retraite car maintenant en fin de droits de mon chômage, ils refusent de prendre en compte une rupture conventionnelle (licenciement amiable) (ça devrait être assimilé à un licenciement) mais qui n'est pas un licenciement pour eux. (article L 132.23). Savez vous s'il est possible de pouvoir faire ce déblocage? et de quelle manière? le texte de l'article L 132.23 n'est peut être pas très clair à ce sujet.....

merci pour votre réponse.

Bien cordialement

Marc Gauguin